

DECRET N° 85/563 DU 16/4/85  
portant nomination de Monsieur NZINGOULA  
Samuel en qualité de Directeur de la  
Santé Maternelle et Infantile et  
Education pour la Santé.

LE PREMIER MINISTRE :

Vu la Constitution du 8 Juillet 1979 ;

Vu la loi n° 76/84 du 7 Décembre 1984 portant ratification  
de l'Ordonnance n° 019/84 du 23 Août 1984 portant modification de  
certaines dispositions de la Constitution ;

Vu le décret n° 82/228 du 9 Septembre 1982 portant réorga-  
nisation du Ministère de la Santé et des Affaires Sociales ;

Vu le décret n° 77/228 du 5 Mai 1977 portant création de  
la direction des Etudes et de la Planification au sein des Ministères

Vu le décret n° 82/293 du 16 Avril 1982 portant organisation  
des Directions du contrôle et de l'Orientation ;

Vu le décret n° 82/595 du 8 Juin 1982 fixant les indemnités  
de fonctions allouées à certains responsables administratifs ;

Vu le décret n° 84/856 du 8 Août 1984 portant nomination du  
Premier Ministre ;

Vu le décret n° 84/858 du 13 Août 1984 portant nomination  
des Membres du Gouvernement ;

Vu le décret n° 84/860 du 20 Août 1984 relatif aux intérim  
des Membres du Gouvernement ;

Le Conseil de Cabinet entendu :

DECRETE :

ARTICLE 1ER. - Monsieur NZINGOULA Samuel, Médecin de 10<sup>e</sup> échelon,  
est nommé Directeur de la Santé Maternelle, Infantile et de  
l'Education pour la Santé à la Direction Générale de la Santé  
Publique.

ARTICLE 2. - L'intéressé percevra les indemnités de fonctions prévues  
par le décret n° 82/595 susvisé.

.../...

ARTICLE 3.- Sont abrogées, toutes les dispositions antérieures contraires au présent décret.

ARTICLE 4.- Le présent décret qui prend effet à compter de la date de prise de service de l'intéressé, sera enregistré publié au Journal Officiel et communiqué partout où besoin sera./-

Fait à Brazzaville, le 16 AVRIL 1985

Par Le Premier Ministre,  
Le Ministre de la Santé et  
des Affaires Sociales,



Ange Edouard POUNGUI.-

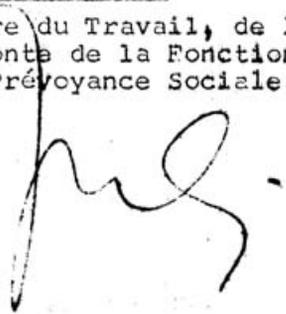
Le Ministre du Travail, de l'Emploi,  
de la Refonte de la Fonction Publique  
et de la Prévoyance Sociale,

Christophe BOURAMOUE.-

Le Ministre des Finances et  
du Budget,



Bernard COMBO MATSIONA.-



Itihi OSSETOUMBA LEKOUNDZOU.-

